



éduscol



Ressources pour le lycée général et technologique

Classe de Première - Série STMG
L'accompagnement personnalisé

La mise en œuvre de l'AP Exemple d'organisation

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Juillet 2012

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé

1. L'organisation des temps de l'accompagnement personnalisé

La progression proposée tient compte de trois axes clés identifiés comme leviers de l'accompagnement personnalisé :

- Un dispositif de formation facilitant une organisation collective qui tient compte du cadre dans lequel l'AP peut se dérouler (mise en barrettes ou non, travail en groupes restreints, outils et ressources à disposition...);
- Une dynamique d'activités favorisant les processus d'apprentissage de chacun selon ses besoins ;
- Un regard sur l'élève considéré comme une personne ayant besoin d'être guidée et orientée tout en développant de l'autonomie.

La progression comprend 5 temps forts, précédés d'un temps d'explicitation en direction des élèves.

Temps 1 : explicitation des objectifs de l'accompagnement personnalisé

Temps 2 : mise en activité puis positionnement (6/7 semaines)

Temps 3 : ateliers spécialisés en fonction des besoins (10/12 semaines)

Temps 4 : mise en activité sur l'orientation (4/5 semaines)

Temps 5 : ateliers interdisciplinaires (10/12 semaines)

2. Un exemple d'organisation

Temps 1 et 2 (de septembre à toussaint)

Préambule	Evaluation diagnostique				
1 semaine	6/7 semaines				
Intervention	Mise en activité				
Présentation STMG et AP	Travail sur les parcours de réussite	Production d'une synthèse sur STMG	Production d'une synthèse sur les poursuites d'études et les métiers accessibles	Travail sur soi	Bilan (positionnement)

Temps 3 (de novembre à fin janvier)

Ateliers spécialisés		
10/12 semaines		
Atelier expression	Atelier structuration de la pensée	Atelier repérage et analyse de données, interprétation de résultats

Temps 4 et 5 (de février à la fin de l'année)

L'orientation : une entrée par les métiers				Ateliers interdisciplinaires		
4/5 semaines				10/12 semaines		
Mise en activité				Ateliers regards croisés		
COP	Anciens élèves	projet orientation fin de 1ère	projet orientation enseignement supérieur	Atelier Français / Eco droit	Atelier Sciences de gestion / Management	Atelier Sciences de gestion / Mathématiques

Le contenu des propositions concerne les temps 1, 2 et 3. Les temps 4 et 5 seront publiés à la rentrée 2012.

3. Les bonnes pratiques

- La mise en place d'une concertation au sein du conseil pédagogique semble être une condition de réussite. Elle permet d'identifier les objectifs que l'on veut atteindre, de construire les bilans intermédiaires quant à la progression des élèves mais également quant au dispositif lui-même. La formulation progressive de pistes de progression est un moyen de nourrir l'expérience et de préparer la mise en œuvre de l'année suivante ;
- Le professeur principal peut/doit être le fédérateur d'une équipe de professeurs engagés dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé ;
- Les CPE, les COP et les documentalistes ont un rôle informatif central ;
- L'AP doit être reconnu par les élèves comme un enseignement obligatoire, intégré dans l'emploi du temps. Pour cela, il est indispensable de leur expliquer, ainsi qu'aux familles, son objectif et de garder une trace des activités menées (portfolio par exemple) ;
- Les groupes à effectifs réduits permettent de bien personnaliser l'apprentissage des élèves ;
- La variété des activités et des ateliers permet d'éviter la lassitude des élèves ;
- Une organisation simple, centrée sur les besoins de l'élève est plus robuste qu'un dispositif compliqué ;
- L'accompagnement personnalisé ne doit pas être utilisé comme un moyen de sous-traiter la difficulté scolaire, de prolonger un cours ou de rattraper un retard. Le choix de l'orienter vers la remédiation ou la prise en charge de difficultés doit reposer sur le principe que, pour des capacités transversales, la prise en charge dans le cadre de l'AP sera plus efficace que dans chacune des disciplines concernées. En effet, un élève en difficulté peut recevoir des avis, des conseils pertinents de la part de chacun de ses professeurs. Cependant, il n'est pas certain que l'élève saura hiérarchiser ces avis ou les rendre convergents. La prise en charge de telles difficultés lors de l'AP repose sur cette convergence et sur l'accompagnement de l'élève dans une opération de transfert vers les disciplines concernées.